**Conformité des demandes d'analysesdemandes d'analyses**

**Critères administratifs**

Le Laboratoire a mis en place un système de vérification administratives de conformité des échantillons à l’enregistrement du prélèvement.

- Recueil correct des informations indispensables au bon enregistrement du dossier : Nom, prénom, date de naissance, nom de naissance, date et heure de prélèvement, nom du préleveur, renseignements administratifs pour la prise en charge,...

- Respect de la concordance d'identification : Ordonnance/ échantillons / fiche identification personnelle.

- Respect des critères d’identification des échantillons.

- Respect de préconisations patients, en particulier conditions de recueil.

- Recueil des renseignements cliniques.

 **Critères techniques**

Le Laboratoire a mis en place un système de vérification des échantillons lors du prétraitement du tube au niveau technique.

- Volume minimum requis.

- Type de tube en fonction des analyses (analyses et choix des tubes).

- Délai d’acheminement.

- Conditions de transport.

- Aspect / Intégrité de l’échantillon (hémolyse, lactescence, coagulation…)

**Non-conformité**

Ces vérifications permettent de déceler, d’enregistrer, de tracer et de traiter des  « Non Conformités » (NC) selon des critères préétablis au regard des conséquences qu’elles peuvent avoir sur la qualité du résultat des analyses.

Des instructions ont été formalisées en fonction de chaque non-conformité. Elles ont été communiquées au personnel du laboratoire prenant en charge le prélèvement.

**Tout prélèvement ne répondant pas aux critères d’acceptation fera l’objet d’une non-conformité.**

En cas de non-conformité majeure, le prélèvement sera refusé.

 **Non-conformité majeure :** risque sérieux pour la qualité des prestations et la fiabilité des résultats.

**Non-conformité mineure :** concerne une disposition devant être davantage formalisée ou précisée.

Les biologistes sont responsables des échantillons biologiques acceptés dans leur laboratoire et doivent refuser tout échantillon prélevé ou transmis dans des conditions non conformes aux procédures techniques et réglementaires.

 **Niveau de service**

Le processus "Management de la Qualité" permet de veiller à l'adéquation et au maintien de ce niveau de service dans le temps et ceci à l'aide :

           - du  suivi des indicateurs des différents processus impliqués,

           - du suivi des réclamations des clients,

           - ainsi que par l'analyse des résultats des enquêtes de satisfactions.

La Revue de Direction permet de statuer à minima une fois par an sur la pertinence et l'adéquation de notre niveau de service

**nspTransport des échantillonsort des échantillons**

**Transport des échantillons**

**Transport

Transport des échantillons biologiques :**

L’emballage des prélèvements est conforme à la législation en vigueur basée sur le principe du "triple emballage". Les normes d’étiquetage de l’emballage extérieur sont respectées (Logo UN3373, mention « matières biologiques de catégorie B’’, le nom, l’adresse et le numéro de téléphone du laboratoire).

Les prélèvements sanguins sont recueillis dans des tubes étanches, une boîte de prélèvement contient les tubes d’un seul patient. Les boîtes de prélèvements sont étanches et anti-chocs, elles préservent les prélèvements de toute détérioration (perforation, casse, altération par la lumière).

Les autres échantillons biologiques (selles-urines – etc.) sont recueillis dans des dispositifs spécifiques et sont placés dans des sachets plastiques unitaires double poche (type Kangourou).

 **Principe du transport mis en place au laboratoire :**

Le ramassage des prélèvements au niveau des points de collectes est assuré quotidiennement par des coursiers. Ils utilisent des véhicules climatisés garantissant ainsi les conditions de température ambiante adéquates. Une sonde embarquée enregistre et trace la température ambiante du véhicule.

Les modalités des tournées décrites dans les feuilles de bord des coursiers, permettent d’assurer une durée de transport minimisée (délai d’acheminement = 2 heures).

La traçabilité de la prise en charge des prélèvements est assurée par les coursiers. Ils notent sur leur feuille de route, le nombre d’échantillons récupérés à chaque étape de leur tournée.

**Délais**

 **Délais et conditions d'acheminement :**Afin de garantir la qualité des résultats, il est recommandé d’éviter les chocs thermiques et / ou un délai pré-analytique toléré trop long.

**Délai pré-analytique :**Certaines analyses subissent une dégradation au cours du temps, le délai pré-analytique toléré doit être limité.

**Définition du délai pré-analytique toléré :**

C’est le délai entre l’heure de prélèvement et l’heure de début de la réalisation technique de dosage du paramètre. Ce délai comprend le délai d’acheminement.

**Définition du délai d’acheminement :**

C’est le délai entre l’heure du début du ramassage du prélèvement au niveau des points de collectes par le coursier et l’heure de réception au laboratoire.

Pour toutes les autres analyses sanguines courantes, le délai pré-analytique toléré recommandé est de 8 heures.

Pour certaines analyses sensibles nécessitant un délai pré-analytique toléré trop court, il est recommandé d’effectuer le prélèvement au laboratoire.

 **La Température**

En fonction des analyses, les conditions de température à respecter  pour la conservation des échantillons, sont précisées dans **le catalogue des analyses**.

La température de conservation de la plupart des échantillons sanguins, y compris pendant le transport, doit être maintenue entre 15 et 25°C (température ambiante).

Le laboratoire met à la disposition des préleveurs des mallettes de transport  isothermes afin de garantir la qualité du transport des échantillons biologiques.

Pour les analyses nécessitant des conditions de conservation à 0°C ou 37°C, il est recommandé d’effectuer le prélèvement au laboratoire.

Il est recommandé de stocker dans votre véhicule le minimum de boîtes de prélèvement non utilisées afin d’éviter d’éventuels chocs thermiques préjudiciables à la bonne conservation des additifs contenus dans les tubes (anticoagulant...).

 **Principales causes d'erreurs et conséquences**

- Température de conservation et délai d’acheminement.

- Délai dépassé : Possible modification qualitative et quantitative des paramètres à doser.

**Hygiène et Sécurité**

**AES - Accident avec Exposition au Sang**

Il est défini par toute exposition avec du sang ou un liquide biologique potentiellement contaminé. Il peut se produire par piqûre, coupure, ou par projection sur une peau lésée ou des muqueuses.

**Mesures préventives :**

- Ne jamais recapuchonner l’aiguille après un prélèvement sanguin.

- Le personnel réceptionnant les prélèvements ne doit pas être en contact avec des aiguilles décapuchonnées et souillées.

Le non respect de l’élimination des DASRI  expose le personnel du laboratoire ou tout autre personne impliquée dans la prise en charge du prélèvement (famille, coursier) à un risque d’AES et constitue une non conformité **MAJEURE**.

**Que faut-il faire en cas d'AES ?**

 **1)**Si possible**interrompre le soin ou l’acte en cours**

**2) Soins locaux immédiats :**

- Ne pas faire saigner.

- Nettoyer immédiatement la plaie à l’eau courante avec du savon, rincer abondamment.

- Appliquer par contact minimum de 10 minutes un antiseptique comme du DAKIN, éventuellement de l’eau de javel à 9° diluée au 1/10 ou à défaut tout autre antiseptique (iodé, alcool à 70°, chlorexidine).

- En cas de projection sur les muqueuses, en particulier au niveau de la conjonctive : rincer abondamment avec un soluté physiologique ou à l’eau au moins 10 minutes.

**3)**Evaluer, si possible,**le risque infectieux sur le patient source, avec son accord (utiliser le formulaire mis à votre disposition).**

- Faire une demande de prescription auprès de son médecin traitant.

**4) Contacter immédiatement le service des urgences de l’hôpital**afin d’évaluer le risque de contamination, sachant que la prophylaxie VIH doit intervenir de façon optimale dans les 4 heures et au plus tard 48 heures après l’accident.

- Transmettre le prélèvement du patient avec son formulaire d’accord.

**5) Dans les 24 heures faire établir un certificat médical initial**afin d’obtenir la prise en charge au titre d’un accident du travail.

- Déclarer l’accident du travail dans les 48 heures, selon la procédure dépendant de votre statut professionnel (employé ou professionnel libéral).

**Principales causes d'erreur pouvant provoquer un AES**

- Aiguilles souillées dans les boîtes de transport.

- Récipients mal rebouchés : Défaut d’hygiène, risque de renversement.

- Utilisation de poubelle non adaptée : Risque de perforation.

 **DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux**

La gestion et l’élimination des déchets  à risque infectieux (DASRI) doivent être assurées par le préleveur conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. « Tout producteur de déchet est responsable de l’élimination des déchets qu’il produit » décret n°97-1048 du 6 novembre 1997.

Les DASRI doivent être placés dans des poubelles adaptées dès la fin de l’acte.

Les emballages des DASRI sont à usage unique. Ces emballages doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d’utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur enlèvement.

Un arrêté du 24/11/2003 modifié et différentes normes précisent les caractéristiques de chaque emballage.

De façon générale, ces emballages doivent être résistants imperméables, et porter le symbole «danger biologique».